

Table des matières

	Page
Information générale	
Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT: <i>Note du TSB</i>	2
Approbation de Recommandations UIT-T.....	3
Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)): <i>Soudan</i>	4
Service téléphonique:	
<i>Azerbaïdjan (Ministry of Communications and Information Technologies, Baku)</i>	4
<i>Canadian Numbering Administration (CNA), North American Numbering Plan Administration (NANPA), Ottawa</i>	4
<i>Chili (Subsecretaría de Telecomunicaciones de Chile (Subtel), Santiago de Chile)</i>	7
<i>Lituanie (Communications Regulatory Authority, Vilnius)</i>	8
<i>Mexique (Comisión Federal de Telecomunicaciones (COFETEL), México)</i>	14
<i>Sainte-Hélène (Cable & Wireless Plc, Jamestown)</i>	15
<i>Trinité-et-Tobago (Telecommunications Authority of Trinidad and Tobago (TATT), San Juan)</i>	15
Service télex:	
<i>Suisse (Swisscom Fixnet Ltd (Berne), Swisscom Solutions Ltd (Berne) et SwissTelex S.A. (Lugano-Breganzona): Communiqué commun)</i>	16
Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations:	
<i>Bénin (Bénin Télécoms S.A., Cotonou: Liste des opérateurs de télécommunication et fournisseurs de services au Bénin auxquels le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué)</i>	17
<i>Etats-Unis: (International Communications and Information Policy (CIP), Washington, D.C: Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER))</i>	18
Restrictions de service: <i>Note du TSB</i>	19
Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2002): <i>Note du TSB</i>	20
Amendements aux publications de service	
Nomenclature des stations de navire (Liste V).....	21
Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications.....	22
Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles.....	22
Liste des codes de transporteur de l'UIT.....	23
Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC).....	24
Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC).....	24
Plan de numérotage national.....	25

Union internationale des télécommunications (UIT)

Place des Nations CH-1211 Genève 20

(Suisse)

Tél: +41 22 730 5111

www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html

Fax: +41 22 730 5853
+41 22 733 7256

E-mail: tsbtson@itu.int
tsbmail@itu.int
itumail@itu.int

Dates de parution des prochains
Bulletins d'exploitation

N° 861	1.VI.2006
N° 862	15.VI.2006
N° 863	1.VII.2006

Contact Bureau de la
normalisation des
télécommunications (TSB):
Tél: +41 22 730 5222
Fax: +41 22 730 5853

Comprenant les renseignements
reçus au:

25.V.2006
8.VI.2006
26.VI.2006

Contact Bureau des
radiocommunications (BR):
Tél: +41 22 730 5217
Fax: +41 22 730 5785

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT

Note du TSB

- A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- 853 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999)) (Situation au 1^{er} février 2006)
- 851 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 1^{er} janvier 2006)
- 849 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 1^{er} décembre 2005)
- 847 Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164) (02/2005)) (Situation au 1^{er} novembre 2005)
- 845 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999)) (Situation au 1^{er} octobre 2005)
- 841 Liste des indicatifs de pays pour le service mobile du système de radiocommunication de terre à ressource partagée (Complément à la Recommandation UIT-T E.218 (05/2004)) (Situation au 1^{er} août 2005)
- 839 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004)) (Situation au 1^{er} juillet 2005)
- 837 Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004)) (Situation au 1^{er} juin 2005)
- 833 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1^{er} avril 2005)
- 818 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/00)) (Situation au 15 août 2004)
- 817 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 1^{er} août 2004)
- 781 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Selon la Recommandation UIT-T E.180 (03/98)) (Situation au 1^{er} février 2003)
- 767 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 1^{er} juillet 2002)
- 766 Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35) (Situation au 15 juin 2002)
- 764 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T-F.32) (Situation au 15 mai 2002)
- 725 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 30 septembre 2000)
- 693 Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))

- B. Les listes suivantes sont disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT

(Rec. UIT-T M.1400 (01/2004))

<http://www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html>

Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170)

<http://www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html>

Approbation de Recommandations UIT-T

A.1 Par TSB AAP-33 du 1^{er} avril 2006, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8:

- Recommandation UIT-T G.640 (29/03/2006): Interfaces pour systèmes de transmission optique en espace libre colocalisés compatibles longitudinalement
- Recommandation UIT-T G.655 (29/03/2006): Caractéristiques des fibres et câbles optiques monomodes à dispersion décalée non nulle
- Recommandation UIT-T G.661 (29/03/2006): Définition et méthodes de mesure des paramètres génériques relatifs aux dispositifs et sous-systèmes amplificateurs optiques
- Recommandation UIT-T G.664 (29/03/2006): Procédures et prescriptions de sécurité optique applicables aux systèmes de transport optiques
- Recommandation UIT-T G.671 (2005) Amendement 1 (29/03/2006)
- Recommandation UIT-T G.691 (29/03/2006): Interfaces optiques pour les systèmes STM-64 et autres systèmes SDH monocanaux à amplificateurs optiques
- Recommandation UIT-T G.806 (29/03/2006): Caractéristiques des équipements de transport – Méthodologie de description et fonctionnalité générique
- Recommandation UIT-T G.808.1 (29/03/2006): Commutation de protection générique – Protection linéaire des chemins et des sous-réseaux
- Recommandation UIT-T G.873.1 (29/03/2006): Réseau de transport optique: protection linéaire
- Recommandation UIT-T G.957 (29/03/2006): Interfaces optiques pour les équipements et les systèmes relatifs à la hiérarchie numérique synchrone
- Recommandation UIT-T G.983.2 (2005) Amendement 1 (29/03/2006)
- Recommandation UIT-T G.984.3 (2004) Amendement 2 (29/03/2006)
- Recommandation UIT-T G.984.4 (2004) Amendement 2 (29/03/2006)
- Recommandation UIT-T G.992.3 (2005) Amendement 2 (29/03/2006)
- Recommandation UIT-T G.7041/Y.1303 (2005) Amendement 1 (29/03/2006)
- Recommandation UIT-T G.8121/Y.1381 (29/03/2006): Caractéristiques des blocs fonctionnels des équipements MPLS de transport (T MPLS)
- Recommandation UIT-T M.3060/Y.2401 (22/03/2006): Principes de gestion des réseaux de prochaine génération
- Recommandation UIT-T Z.140 (16/03/2006): Notation de test et de commande de test version 3 (TTCN-3): langage noyau
- Recommandation UIT-T Z.141 (16/03/2006): Notation de test et de commande de test version 3 (TTCN-3): format de présentation tabulaire
- Recommandation UIT-T Z.142 (16/03/2006): Notation de test et de commande de test version 3 (TTCN-3): format de présentation graphique
- Recommandation UIT-T Z.143 (16/03/2006): Notation de test et de commande de test version 3 (TTCN-3): sémantique opérationnelle
- Recommandation UIT-T Z.144 (16/03/2006): Notation de test et de commande de test version 3 (TTCN-3): interface d'exécution
- Recommandation UIT-T Z.145 (16/03/2006): Notation de test et de commande de test version 3 (TTCN-3): interface de commande
- Recommandation UIT-T Z.146 (16/03/2006): Notation de test et de commande de test version 3 (TTCN-3): utilisation de la notation ASN.1 avec la notation TTCN-3

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande de l'Administration de Soudan, le Directeur du TSB a attribué le code de zone/réseau sémaphore (SANC) suivant pour être utilisé dans la partie internationale des réseaux de ce pays/zone géographique qui applique le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Soudan (République du)	6-069

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

Service téléphonique

Azerbaïdjan (indicatif de pays +994)

Communication du 25.IV.2006:

Le *Ministry of Communications and Information Technologies*, Baku, annonce que le nouvel opérateur mobile «Catel» JV, selon la norme CDMA-800, entrera en activité en Azerbaïdjan à partir du 1^{er} mai 2006.

Service mobile

<i>Service</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Série de numéros</i>	<i>Date d'entrée en service</i>
CDMA-800	Catel JV	40 XXX XXXX	1 ^{er} mai 2006

Format international de numérotation: +994 40 XXX XXXX

Contact:

Mr Hafiz Hajiyev
Ministry of Communications and Information Technologies
International Relations and Accounting Center
33, Azerbaijan Avenue
1000 BAKU
Azerbaijan
Tél: +994 50 323 7173
Fax: +994 12 598 4840
E-mail: mincom@mincom.gov.az
URL: www.mincom.gov.az

Canadian Numbering Administration (CNA), North American Numbering Plan Administration (NANPA) (indicatif de pays +1)

– Première communication du 21.IV.2006:

La *Canadian Numbering Administration (CNA), North American Numbering Plan Administration (NANPA)* (indicatif de pays +1), Ottawa, annonce que la North American Numbering Plan Administration (NANPA) a attribué l'indicatif de zone de plan de numérotage (NPA) 438 en vue du passage à la nouvelle numérotation NPA.

Le nouvel indicatif NPA 438 desservira la même zone géographique que l'indicatif NPA 514 actuel, qui englobe les centres de commutation de l'Île-Perrot, Pointe-Claire, Ste-Geneviève, Roxboro, Lachine et Montréal, situés dans la zone urbaine de Montréal, Québec.

En vue du passage à la nouvelle numérotation, la numérotation locale à dix chiffres sera autorisée dès le 17 juin 2006 à 0001 heure, heure avancée de l'Est (EDT – Eastern Daylight Time) (la numérotation locale à dix chiffres est déjà autorisée dans la zone NPA 514). Pendant la période transitoire durant laquelle la double numérotation sera autorisée, les abonnés de la zone NPA 514 pourront utiliser l'une ou l'autre numérotation (à sept chiffres ou à dix chiffres) mais sont invités à utiliser la numérotation à dix chiffres (NPA NXX XXXX) pour tous les appels locaux et les appels à l'intérieur de la zone locale élargie. Tous les opérateurs canadiens de la zone NPA 514 commenceront à diffuser le message enregistré annonçant la numérotation à dix chiffres entre le 17 et le 24 juin 2006, et continueront de le diffuser pour les appels établis au moyen de la numérotation à sept chiffres jusqu'au passage à la numérotation à dix chiffres obligatoire le 28 octobre 2006 à 0001 heure, heure normale de l'Est (EST – Eastern Standard Time). Les messages annonçant l'adoption effective de la numérotation obligatoire commenceront à être diffusés entre le 28 octobre 2006 et le 4 novembre 2006.

Après la mise en service de la numérotation locale à dix chiffres obligatoire le 28 octobre 2006, une annonce enregistrée se déclenchera à chaque appel établi au moyen de la numérotation à sept chiffres, informant l'abonné qu'il doit utiliser la numérotation locale à dix chiffres. Le plan de numérotation pour la zone 514/438 s'établira la comme suit:

Tous les appels locaux et les appels à l'intérieur de la zone locale élargie en provenance de la zone 514/438 doivent être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres c'est-à-dire NPA NXX XXXX.

Les appels de service à facturation spéciale à l'intérieur de la zone 514/438 doivent être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres, après le ou les chiffres composant le préfixe.

Tous les appels locaux provenant de la zone NPA 450 à destination de la zone NPA 438 devront aussi être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres, à l'instar des appels provenant de la zone NPA 450 à destination de la zone NPA 514, conformément au plan de numérotation local existant.

Tous les opérateurs internationaux et nationaux devraient s'assurer que le nouvel indicatif NPA 438 a été activé dans leurs réseaux.

Les numéros d'essai suivants pour le passage à la nouvelle numérotation (indicatif NPA 438) seront mis en service à compter du 1^{er} mai 2006:

<i>Opérateur</i>	<i>Numéro d'essai</i>
MTS Allstream	+1 438 810 8378 (TEST – essai)
Bell Canada	+1 438 610 8378 (TEST – essai)
Bell Canada	+1 438 610 2455 (BILL – facturation)
Call-Net Enterprises	+1 438 510 8378 (TEST – essai)

Les appels d'essai visant à vérifier que la communication à destination du nouvel indicatif NPA 438 a bien été établie peuvent être faits en composant un des numéros susmentionnés. Les appels aboutissant au numéro d'essai considéré déclencheront en retour l'annonce enregistrée bilingue suivante:

«La communication a été établie avec succès au numéro de vérification de l'indicatif régional 438, à [insérer ici le nom du télécommunicateur], Montréal, Québec, Canada». (“You have successfully completed a call to the 438 area code test number at [insert Carrier Name here] in Montréal, Québec, Canada»).

Les numéros d'essai seront désactivés après le 4 décembre 2006.

Les indicatifs NXX à l'intérieur de la zone NPA 438 pourront être attribués aux fournisseurs de services après le 11 mai 2006. Toutefois, les indicatifs attribués ne pourront pas être activés avant le 11 novembre 2006.

– Seconde communication du 21.IV.2006:

La *Canadian Numbering Administration (CNA)*, *North American Numbering Plan Administration (NANPA)* (indicatif de pays +1), *Ottawa*, annonce que la *North American Numbering Plan Administration (NANPA)*, a attribué l'indicatif de zone de plan de numérotage (NPA) 226 en vue du passage à la nouvelle numérotation NPA.

Le nouvel indicatif NPA 226 desservira la même zone géographique que l'indicatif NPA 519 actuel, qui englobe les villes de Brantford, Cambridge, Chatham, Goderich, Guelph, Kitchener-Waterloo, London, Orangeville, Owen Sound, Sarnia, Simcoe, Stratford, Windsor et Woodstock, situés dans l'Ontario sud occidental (Southwestern Ontario), Canada.

En vue du passage à la nouvelle numérotation, la numérotation locale à dix chiffres sera autorisée dès le 17 juin 2006. A compter de cette date, à 0001 heure, heure avancée de l'Est (EDT – Eastern Daylight Time), les appelants ne composant que sept chiffres recevront une annonce enregistrée les invitant à utiliser la numérotation à dix chiffres pour leurs appels locaux, à la suite de quoi la communication sera automatiquement établie. Tous les opérateurs canadiens de la zone NPA 519 mettront en service cette annonce enregistrée pendant la période du 17 au 24 juin 2006. Cette annonce continuera d'être diffusée pour les appels établis au moyen de la numérotation à sept chiffres jusqu'au passage à la numérotation à dix chiffres obligatoire le 14 octobre 2006, à 0001 heure, heure normale de l'Est (EST – Eastern Standard Time).

Après la mise en service de la numérotation locale à dix chiffres obligatoire le 14 octobre 2006, à 0000 heure, heure normale de l'Est (EST – Eastern Standard Time), une annonce enregistrée se déclenchera à chaque appel établi au moyen de la numérotation à sept chiffres, informant l'appelant qu'il doit utiliser la numérotation locale à dix chiffres et l'invitant à raccrocher et à renouveler son appel en composant l'indicatif de zone suivi du numéro à sept chiffres de l'appelé. Tous les opérateurs canadiens de la zone NPA 519 mettront en service cette annonce enregistrée pendant la période du 14 au 21 octobre 2006.

Le plan de numérotage pour la zone 519/226 s'établira comme suit:

Tous les appels locaux, y compris les appels à l'intérieur de la zone locale élargie, en provenance de la zone 519/226 doivent être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres, c'est-à-dire: NPA NXX XXXX.

Les appels interurbains et les appels de service à facturation spéciale à l'intérieur de la zone 519/226 continueront d'être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres, après le ou les chiffres composant le préfixe.

Dans la zone correspondant à l'indicatif NPA 705, le plan de numérotage pour les zones des quatre centres de commutation d'Alliston, Barrie, Collingwood et Cookstown sera modifié comme suit:

Tous les appels locaux émanant des quatre centres de commutation susmentionnés et aboutissant dans la zone 519/226 doivent être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres, c'est-à-dire: NPA NXX XXXX.

Tous les fournisseurs de services de télécommunications (TSP – Telecommunications Service Providers) internationaux et nationaux devraient s'assurer que le nouvel indicatif 226 a été activé dans leurs réseaux.

Les numéros d'essai suivants pour le passage à la nouvelle numérotation (NPA 226) seront mis en service à compter du 15 avril 2006. Les appels d'essai visant à vérifier que la communication à destination du nouvel indicatif NPA 226 a bien été établie peuvent être faits en composant les numéros d'essai (TEST). Les appels d'essai visant à vérifier les opérations du système de facturation avec supervision des réponses au nouvel indicatif NPA 226 peuvent être établis en composant le numéro de facturation (BILL).

<i>Opérateur</i>	<i>Numéro d'essai</i>
MTS Allstream	+1 226 810 8378 (TEST – essai)
Bell Canada	+1 226 610 8378 (TEST – essai)
Bell Canada	+1 226 610 2455 (BILL – facturation)
Call-Net Enterprises	+1 226 510 8378 (TEST – essai)

Les appels aboutissant à ces numéros d'essai (TEST) déclencheront en retour l'annonce enregistrée normalisée suivante:

«You have successfully completed a call to the 226 area code test number at [Carrier Name] in Southwestern Ontario, Canada». («Votre appel à destination du numéro d'essai de l'indicatif NPA 226 de [nom de l'opérateur] en Ontario sud-occidental (Canada) va être établi»).

Les numéros d'essai seront désactivés entre le 21 novembre et le 21 décembre 2006.

Les indicatifs des centraux téléphoniques (NXX) de la nouvelle zone NPA 226 peuvent être attribués aux TSP (Telecommunications Service Providers) à partir du 28 avril 2006 à 0000 heure (c'est-à-dire six mois avant la date butoir du 21 octobre 2006) mais les indicatifs attribués ne pourront pas être activés dans le RTPC avant le 28 octobre 2006.

Contact:

Toute question technique devrait être adressée à l'opérateur approprié.

Questions générales:

Mr Glenn Pilley
 Director
 Canadian Numbering Administration (CNA)
 North American Numbering Plan Administration (NANPA)
 1516-60 Queen Street
 OTTAWA, ON K1P 5Y7
 Canada
 Tél: +1 613 563 7242
 Fax: +1 613 563 9293
 E-mail: pilleyg@saiccanada.com

Chili (indicatif de pays +56) Corrigendum*

Communication du 27.IV.2006:

La *Subsecretaría de Telecomunicaciones de Chile (Subtel)*, Santiago de Chile annonce les modifications ci-après du numérotage téléphonique au Chili, qui prendront effet à partir d'août 2006.

*Description des modifications apportées au plan de numérotage national (NNP)
 pour l'indicatif de pays +56*

Date et heure communiquées pour le changement	N(S)N		Utilisation des numéros E.164	Fonctionnement en parallèle	
	Ancien numéro	Nouveau numéro		Début	Fin
5.VIII.2006 0000 heure	32 XXX XXX	32 XXX XXXX Note: A compter du 5 août 2006, les numéros d'abonné passeront de 6 à 7 chiffres. On ajoutera le chiffre «2» au numéro en vigueur avant le 5 août 2006.	Numéro géographique. Zone primaire de Valparaíso	5.VIII.2006 0000 heure	La date n'est pas encore fixée
5.VIII.2006 0000 heure	41 XXX XXX	41 XXX XXXX Note: A compter du 5 août 2006, les numéros d'abonné passeront de 6 à 7 chiffres. On ajoutera le chiffre «2» au numéro en vigueur avant le 5 août 2006.	Numéro géographique. Zone primaire de Concepción	5.VIII.2006 0000 heure	La date n'est pas encore fixée
19.VIII.2006 0000 heure	9 XXX XXXX 8 XXX XXXX	9 XXXX XXXX Note: Le format de numérotation pour les abonnés au service mobile qui commence par «8» ou «9», utilisé avant le 19 août 2006, ne change pas. Avec le changement, on ajoutera le code de réseau mobile virtuel «9», ce qui permettra que la numérotation du service mobile puisse commencer soit par le chiffre «8» soit par le chiffre «9».	Numéro non géographique. Service mobile	19.VIII.2006 0000 heure	La date n'est pas encore fixée

(*) Remplacer le tableau publié dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 858 du 15.IV.2006, page 17.

Contact:

Subsecretaría de Telecomunicaciones de Chile (Subtel)
Ministerio de Transportes y Telecomunicaciones
Amunátegui 139, Piso 5
SANTIAGO DE CHILE
Chile
Tél: +56 2 421 3000
Fax: +56 2 421 3131

Lituanie (indicatif de pays +370)

Communication du 27.IV.2006:

La *Communications Regulatory Authority*, Vilnius, annonce son nouveau plan national de numérotage téléphonique:

1. Le plan national de numérotage téléphonique doit réglementer l'objet et la structure des numéros de téléphone utilisés dans les réseaux de communication électronique publics.
2. Objet et types de numéros de téléphone

	<i>Séries de numéros</i>	<i>Objet du numéro</i>	<i>Type de numéro</i>
2.1.	0*	Préfixe national	
2.2.	00	Préfixe international	
2.3.	1XXXX	Numéros de téléphone courts	Non géographique
2.4.	2XXXXXXXX	Réservé	
2.5.	3XXXXXXXX	Numéros des services téléphoniques fixes publics	Géographique
2.6.	4XXXXXXXX	Numéros des services téléphoniques fixes publics	Géographique
2.7.	5XXXXXXXX	Numéros des services téléphoniques fixes publics	Géographique
2.8.	6XXXXXXXX	Numéros des services téléphoniques mobiles publics	Non géographique
2.9.	7XXXXXXXX	Numéros de service (numéros personnels et analogues)	Non géographique
2.10.	8XXXXXXXX	Numéros de service (appels gratuits et analogues)	Non géographique
2.11.	9XXXX(XXX)	Numéros de service (à tarification basée sur la valeur ajoutée et analogues)	Non géographique

* Jusqu'à la mise en service du préfixe national, il convient d'utiliser le préfixe longue distance national «8».

3. Numéros courts 10000 – 19999

	<i>Numéro</i>	<i>Objet du numéro</i>
3.1.	10XX	Code de sélection du fournisseur du service téléphonique public
3.2.	11X	Services Spéciaux
3.2.1.	110	Réservé
3.2.2.	111	Réservé
3.2.3.	112	Numéro téléphonique de service d'urgence commun
3.2.4.	113	Réservé
3.2.5.	114	Réservé
3.2.6.	115	Réservé
3.2.7.	116	Réservé
3.2.8.	117	Numéro du centre de coordination des services d'assistance à la clientèle du fournisseur du réseau et/ou des services téléphoniques publics

	<i>Numéro</i>	<i>Objet du numéro</i>
3.2.9.	118	Numéro des services de renseignements sur tous les abonnés des services téléphoniques publics figurant dans les listes imprimées et/ou électroniques des abonnés du fournisseur du réseau et/ou des services téléphoniques publics
3.2.10.	119	Numéro des fournisseurs de services autres que de télécommunication
3.3.	12X	Réservé
3.4.	13XX	Numéros des fournisseurs de services d'acheminement (recommandé)
3.5.	14XX	Numéros des fournisseurs de services de transport (recommandé)
3.6.	15XX	Numéros des fournisseurs de services d'information (recommandé)
3.7.	16XX	Numéros des fournisseurs de services autres que de télécommunication (recommandé)
3.8.	17X	Réservé
3.9.	18XX	Numéros des fournisseurs de services autres que de télécommunication pour la fourniture de services d'acheminement, de transport et/ou d'information
3.10.	19XXX	Numéros des fournisseurs de services autres que de télécommunication

4. Numéros des services téléphoniques fixes publics (300 00 000 – 599 99 999)

	<i>Numéro</i>		<i>Objet du numéro</i>
	<i>Indicatif</i>	<i>Numéro du point de terminaison du réseau</i>	
4.1.	30X	XX XXX	Réservé
4.2.	310	XX XXX	Varėna, numéro du district
4.3.	311	XX XXX	Réservé
4.4.	312	XX XXX	Réservé
4.5.	313	XX XXX	Druskininkai, numéro de la ville
4.6.	314	XX XXX	Réservé
4.7.	315	XX XXX	Alytus, numéro du district et de la ville
4.8.	316	XX XXX	Réservé
4.9.	317	XX XXX	Réservé
4.10.	318	XX XXX	Lazdijai, numéro du district
4.11.	319	XX XXX	Prienai, numéro du district et Birštonas, numéro de la ville
4.12.	32X	XX XXX	Réservé
4.13.	33X	XX XXX	Réservé
4.14.	340	XX XXX	Ukmergė, numéro du district
4.15.	341	XX XXX	Réservé
4.16.	342	XX XXX	Vilkaviskis, numéro du district
4.17.	343	XX XXX	Marijampolė, numéro du district
4.18.	344	XX XXX	Réservé
4.19.	345	XX XXX	Sakiai, numéro du district
4.20.	346	XX XXX	Kašiadorys, numéro du district

	Numéro		Objet du numéro
	Indicatif	Numéro du point de terminaison du réseau	
4.21.	347	XX XXX	Kėdainiai, Numéro du district
4.22.	348	XX XXX	Réservé
4.23.	349	XX XXX	Jonava, numéro du district
4.24.	35X	XX XXX	Réservé
4.25.	36X	XX XXX	Réservé
4.26.	37	XX XX XX	Kaunas, numéro de la ville et du district
4.27.	380	XX XXX	Salčininkai, numéro du district
4.28.	381	XX XXX	Anykščiai, numéro du district
4.29.	382	XX XXX	Sirvintos, Numéro du district
4.30.	383	XX XXX	Molėtai, numéro du district
4.31.	384	XX XXX	Réservé
4.32.	385	XX XXX	Zarasai, numéro du district
4.33.	386	XX XXX	Ignalina, numéro du district et Visaginas, numéro de la ville
4.34.	387	XX XXX	Svenčionys, numéro du district
4.35.	388	XX XXX	Réservé
4.36.	389	XX XXX	Utena, numéro du district
4.37.	39X	XX XXX	Réservé
4.38.	40X	XX XXX	Réservé
4.39.	41	XX XX XX	Siauliai, numéro de la ville et du district
4.40.	420	XX XXX	Réservé
4.41.	421	XX XXX	Pakruojis, numéro du district
4.42.	422	XX XXX	Radviliskis, numéro du district
4.43.	423	XX XXX	Réservé
4.44.	424	XX XXX	Réservé
4.45.	425	XX XXX	Akmenė, numéro du district
4.46.	426	XX XXX	Joniskis, numéro du district
4.47.	427	XX XXX	Kelmė, numéro du district
4.48.	428	XX XXX	Raseiniai, numéro du district
4.49.	429	XX XXX	Réservé
4.50.	43X	XX XXX	Réservé
4.51.	440	XX XXX	Skuodas, numéro du district
4.52.	441	XX XXX	Silutė, numéro du district
4.53.	442	XX XXX	Réservé
4.54.	443	XX XXX	Mazeikiai, numéro du district
4.55.	444	XX XXX	Telsiai, numéro du district
4.56.	445	XX XXX	Kretinga, numéro du district
4.57.	446	XX XXX	Tauragė, numéro du district
4.58.	447	XX XXX	Jurbarkas, numéro du district
4.59.	448	XX XXX	Plungė, numéro du district
4.60.	449	XX XXX	Silalė, numéro du district
4.61.	450	XX XXX	Birzai , numéro du district
4.62.	451	XX XXX	Pasvalys, numéro du district

	Numéro		Objet du numéro
	Indicatif	Numéro du point de terminaison du réseau	
4.63.	452	XX XXX	Réservé
4.64.	453	XX XXX	Réservé
4.65.	45	4X XX XX	Panevėžys, numéro de la ville et du district
4.66.	45	5X XX XX	Panevėžys, numéro de la ville et du district
4.67.	456	XX XXX	Réservé
4.68.	457	XX XXX	Réservé
4.69.	458	XX XXX	Rokiskis, numéro du district
4.70.	459	XX XXX	Kupiskis, numéro du district
4.71.	460	XX XXX	Palanga, numéro de la ville
4.72.	461	XX XXX	Réservé
4.73.	46	2X XX XX	Klaipėda, numéro de la ville et du district
4.74.	46	3X XX XX	Klaipėda, numéro de la ville et du district
4.75.	46	4X XX XX	Klaipėda, numéro de la ville et du district
4.76.	465	XX XXX	Réservé
4.77.	466	XX XXX	Réservé
4.78.	467	XX XXX	Réservé
4.79.	468	XX XXX	Réservé
4.80.	469	XX XXX	Neringa, numéro de la ville
4.81.	47X	XX XXX	Réservé
4.82.	48X	XX XXX	Réservé
4.83.	49X	XX XXX	Réservé
4.84.	50X	XX XXX	Réservé
4.85.	51X	XX XXX	Réservé
4.86.	5	20X XXXX	Vilnius, numéro de la ville et du district
4.87.	5	21X XXXX	Vilnius, numéro de la ville et du district
4.88.	5	22X XXXX	Vilnius, numéro de la ville et du district
4.89.	5	23X XXXX	Vilnius, numéro de la ville et du district
4.90.	5	24X XXXX	Vilnius, numéro de la ville et du district
4.91.	5	25X XXXX	Vilnius, numéro de la ville et du district
4.92.	5	26X XXXX	Vilnius, numéro de la ville et du district
4.93.	5	27X XXXX	Vilnius, numéro de la ville et du district
4.94.	528	XX XXX	Trakai, numéro du district
4.95.	5	29X XXXX	Réservé
4.96.	5	3XX XXXX	Réservé
4.97.	5	4XX XXXX	Réservé
4.98.	5	5XX XXXX	Réservé
4.99.	5	6XX XXXX	Réservé
4.100.	5	7XX XXXX	Réservé
4.101.	58X	XX XXX	Réservé
4.102.	59X	XX XXX	Réservé

5. Numéros des services téléphoniques mobiles publics (600 00 000 – 699 99 999)

	Numéro		Objet du numéro
	Indicatif de destination	Numéro du point de terminaison du réseau	
5.1.	6XX	XX XXX	Public mobile téléphone communication services

6. Numéros de Service (700 00 000 – 799 99 999)

	Numéro		Objet du numéro
	Indicatif de destination	Numéro du point de terminaison du réseau	
6.1.	700	XX XXX	Numéro personnel
6.2.	701	XX XXX	Réservé
6.3.	702	XX XXX	Réservé
6.4.	703	XX XXX	Réservé
6.5.	704	XX XXX	Réservé
6.6.	705	XX XXX	Services de télévote
6.7.	706	XX XXX	Réservé
6.8.	707	XX XXX	Réseaux d'entreprise
6.9.	708	XX XXX	Réservé
6.10.	709	XX XXX	Réservé
6.11.	71X	XX XXX	Réservé
6.12.	72X	XX XXX	Réservé
6.13.	73X	XX XXX	Réservé
6.14.	74X	XX XXX	Réservé
6.15.	75X	XX XXX	Réservé
6.16.	76X	XX XXX	Réservé
6.17.	77X	XX XXX	Réservé
6.18.	78X	XX XXX	Réservé
6.19.	79X	XX XXX	Réservé

7. Numéros de Service (800 00 000 – 899 99 999)

	Numéro		Objet du numéro
	Indicatif de destination	Numéro du point de terminaison du réseau	
7.1.	800	XX XXX	Services de libre appel
7.2.	801	XX XXX	Sélection directe à l'arrivée via les services internet
7.3.	802	XX XXX	Services des communications payables à l'arrivée
7.4.	803	XX XXX	Réservé
7.5.	804	XX XXX	Réservé
7.6.	805	XX XXX	Réservé
7.7.	806	XX XXX	Réservé
7.8.	807	XX XXX	Réservé
7.9.	808	XX XXX	Services à paiement partagé
7.10.	809	XX XXX	Réservé

	Numéro		Objet du numéro
	Indicatif de destination	Numéro du point de terminaison du réseau	
7.11.	81X	XX XXX	Réservé
7.12.	82X	XX XXX	Réservé
7.13.	83X	XX XXX	Réservé
7.14.	84X	XX XXX	Réservé
7.15.	85X	XX XXX	Réservé
7.16.	86X	XX XXX	Réservé
7.17.	87X	XX XXX	Réservé
7.18.	88X	XX XXX	Réservé
7.19.	89X	XX XXX	Réservé

8. Numéros de Service (900 00 000 – 999 99 999)

	Numéro		Objet du numéro
	Indicatif de destination	Numéro du point de terminaison du réseau	
8.1.	900	XX XXX	Services à tarification basée sur la valeur ajoutée
8.2.	901	XX XXX	Sélection directe à l'arrivée via les services internet
8.3.	902	XX XXX	Services à tarification basée sur la valeur ajoutée
8.4.	903	XX XXX	Services à tarification basée sur la valeur ajoutée
8.5.	904	XX XXX	Réservé
8.6.	905	XX XXX	Réservé
8.7.	906	XX XXX	Réservé
8.8.	907	XX XXX	Réservé
8.9.	908	XX XXX	Réservé
8.10.	909	XX XXX	Services adultes à tarification basée sur la valeur ajoutée
8.11.	91X	XX XXX	Réservé
8.12.	92X	XX XXX	Réservé
8.13.	93X	XX XXX	Réservé
8.14.	94X	XX XXX	Réservé
8.15.	95X	XX XXX	Réservé
8.16.	96X	XX XXX	Réservé
8.17.	97X	XX XXX	Réservé
8.18.	98X	XX XXX	Réservé
8.19.	990	XX XXX	Réservé
8.20.	991	XX XXX	Réservé
8.21.	992	XX XXX	Réservé
8.22.	993	XX XXX	Réservé
8.23.	994	XX XXX	Réservé
8.24.	995	XX XXX	Réservé
8.25.	996	XX XXX	Réservé
8.26.	997	XX XXX	Réservé
8.27.	998	XX XXX	Réservé
8.28.	999	XX XXX	Réservé

Contact:

Mr Darijus Mickus
Networks and Numbering Section
Communications Regulatory Authority
Algirdo str. 27
03219 VILNIUS
Lithuania
Tél: +370 5 210 5666
Fax: +370 5 216 1564
E-mail: rrt@rrt.lt
URL: www.rrt.lt

Mexique (indicatif de pays +56)

Communication du 21.IV.2006:

La *Comisión Federal de Telecomunicaciones (COFETEL)*, México, annonce l'information suivante qui concerne les changements dans le plan de numérotage de la téléphonie mobile au Mexique.

En 1996, l'ouverture du secteur des télécommunications a commencé avec l'arrivée de nouveaux opérateurs de téléphonie longue distance. De même, la *Comisión Federal de Telecomunicaciones (COFETEL)*, organisme décentralisé de la *Secretaría de Comunicaciones y Transportes*, a été créée avec pour principale fonction de réglementer et promouvoir le développement efficace des télécommunications du Mexique.

Le 13 avril 2006, COFETEL a publié dans le *Diario Oficial de la Federación* (Bulletin officiel) une résolution relative à la mise en œuvre du principe du paiement par l'appelant «el que llama paga nacional», applicable aux appels nationaux longue distance et internationaux émis vers un abonné du service mobile local, qui entrera en vigueur 180 jours après la date susmentionnée.

En conséquence, les opérateurs de passerelles internationales au Mexique devront adapter leurs réseaux de façon que les appels émis depuis l'étranger vers des abonnés du service mobile local au Mexique où s'applique le principe du paiement par l'appelant «el que llama paga nacional», puissent aboutir selon le format de numérotation suivant:

+52 + 1 + Numéro national

C'est-à-dire:

<i>Indicatif de pays (CC)</i>	<i>IEQLLPN⁽¹⁾</i>	<i>CLD (NDC)*</i>	<i>Numéro local (SN)</i>
52	1	(AB) ⁽²⁾	X ₁ X ₂ X ₃ X ₄ X ₅ X ₆ X ₇ X ₈
52	1	(ABC) ⁽³⁾	X ₁ X ₂ X ₃ X ₄ X ₅ X ₆ X ₇

* NDC – Indicatif national de destination

- (1) Identificateur de paiement par l'appelant national «el que llama paga nacional», qui indique à l'utilisateur étranger que son appel comporte une taxe supplémentaire.
- (2) CLD – NDC de deux chiffres pour les villes à forte densité téléphonique: Ville de Mexico, Guadalajara et Monterrey.
- (3) CLD – NDC de trois chiffres pour les autres métropoles villes et villages du pays.

Les Administrations et les exploitations reconnues (ER) sont priées d'effectuer les modifications nécessaires en temps utile.

Contact:

Lic. Rodrigo de la Parra Carrillo
Director General
Comisión Federal de Telecomunicaciones (COFETEL)
Unidad de Prospectiva y Regulación
Bosque de Radiatas 44
Col. Bosques de las Lomas, C.P. 05120
MÉXICO D.F.
México
Tél: +52 55 1253 4203 / +52 55 1253 4221
Fax: +52 55 1253 4055
E-mail: internac@cft.gob.mx
URL: www.cft.gob.mx

Sainte-Hélène (indicatif de pays +290)

Communication du 24.IV.2006:

Cable & Wireless Plc, Jamestown, annonce le plan de numérotation national (NNP) suivant en vigueur à l'île de Sainte-Hélène:

<i>Région</i>	<i>Format du nouveau numéro d'abonné</i>	<i>Observations</i>
Ailleurs	1XX – 19XX	Numéros de service
Jamestown	20XX – 29XX	Services téléphoniques
Ailleurs	30XX – 39XX	Services téléphoniques
	40XX – 49XX	Services téléphoniques
Ailleurs	50XX – 59XX	Service kiosque international
Ailleurs	60XX – 69XX	Services téléphoniques
Ailleurs	70XX – 71XX	Services téléphoniques
	72XX – 79XX	Service kiosque international
Ailleurs	80XX – 89XX	Service kiosque international
Ailleurs	90XX – 99XX	Service kiosque international

Contact:

Mrs Wendy Henry
Department Manager, Traffic
Traffic Management - St Helena Island
Cable & Wireless Plc
P.O. Box 2
JAMESTOWN
St Helena Island STHL 1ZZ
South Atlantic Ocean
Tél: +290 2205
Fax: + 290 2220
E-mail: wendy.henry@cwsthenela.sh

Trinité-et-Tobago (+1 868)

Communication du 26.VI.2006:

La *Telecommunications Authority of Trinidad and Tobago (TATT)*, San Juan, annonce que les indicatifs de central ci-après (NXX) sont actuellement attribués au réseau mobile de l'opérateur historique:

Réseau mobile:

<i>Opérateur</i>	<i>Indicatif d'accès mobile (NXX)</i>	<i>Service</i>
Telecommunications Services of Trinidad and Tobago (TSTT)	490 – 499*	Cellulaire

* A Trinité-et-Tobago, les communications payables à l'arrivée à destination d'abonnés au réseau mobile cellulaire et des services spéciaux (y compris la téléphonie virtuelle) ne sont pas autorisées.

Format international de numérotation: +1 868 NXX XXXX

Contact:

Telecommunications Authority of Trinidad and Tobago (TATT)
Suites 3-5, BEN Court
76 Boundary Road
SAN JUAN
Trinidad and Tobago
Tél: +1 868 675 8288
Fax: +1 868 674 1055
E-mail: info@tatt.org.tt

Service télex

Suisse

Communiqué commun du 8.V.2006:

Swisscom Fixnet Ltd, Berne, *Swisscom Solutions Ltd*, Berne et *SwissTelex S.A.*, Lugano-Breganzona annoncent par le présent communiqué commun qu'à compter du 1er mars 2006, les services télex sont assurés par SwissTelex S.A. En conséquence, SwissTelex S.A. assure désormais es relations contractuelles se rapportant à la fourniture des services télex internationaux (y compris les accords sur les taxes en vigueur) établies par Swisscom Fixnet Ltd et Swisscom Solutions Ltd.

La totalité du trafic à destination de la Suisse devra être acheminé via le centre de commutation télex de SwissTelex S.A. à Lugano-Breganzona (Suisse).

Les numéros télex nationaux des abonnés suisses au service télex ainsi que le code télex de destination (CDT) «45» attribué à la Suisse conformément à la Recommandation UIT-T F.69, et les codes d'identification des réseaux télex (CIRT) «CH» attribué à la Suisse, et «FL» attribué au Lichtenstein conformément à la Recommandation UIT-T F.68, restent inchangés.

Depuis le 1^{er} mars 2006, SwissTelex S.A. est responsable des taxes internationales et du règlement des comptes.

Les comptes télex devront être envoyés à l'adresse suivante:

SwissTelex S.A.
Billing and Invoicing
Zentweg, 9
CH – 3006 BERNE

«Swisscom» doit être remplacé par «SwissTelex S.A.» dans les communications/communiqués communs suivants à compter du 1er mars 2006:

Cayman (Iles)	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 854)
Danemark	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 839 et suivants)
Irlande	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 765)
Israël	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 788)
Jamaïque	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 854)
Lettonie	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 819)
Norvège	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 717)
Royaume-Uni / Cable & Wireless	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 851)
Seychelles	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 848)
Slovénie	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 838)
Suède	(Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 704)

Pour de plus amples informations, prière de prendre contact avec:

Ms Paola Gianinazzi
Head of Administration
SwissTelex S.A.
Switzerland
Tél: +41 91 961 6019
Fax: +41 91 961 6013
Tlx: 45 840 148 txlu ch
E-mail: paola.gianinazzi@swisstelex.com ou
telex.mngt@swisstelex.com

Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

Bénin

Communication du 27.IV.2006:

*Liste des opérateurs de télécommunication et fournisseurs de services au Bénin
auxquels le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué*

Bénin Télécoms S.A., Cotonou, annonce que le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué aux opérateurs de télécommunication et fournisseurs de services suivants, conformément à l'article 6 de la Constitution de l'UIT et aux numéros 1007 et 1008 de l'Annexe à ladite Constitution, contenus dans les Actes finals de la Conférence de Plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992).

Les noms des opérateurs de télécommunication et fournisseurs de services au Bénin ayant le statut d'exploitation reconnue (ER) sont:

<i>Nom de la société (ER) et adresse</i>	<i>Tél - Fax - E-mail</i>
Areeba Benin	Tél: +229 21 316 641 Fax: +229 21 316 643 E-mail: info@benincell.com
Telecel Benin	Tél: +229 21 316 660/ +229 21 316 840 Fax: +229 21 316 662/ +229 21 316 835 E-mail: contact@telecel-benin.com
Bell Benin Communication (BBCOM)	Tél: +229 21 308 787/ +229 21 305 285 Fax: +229 21 308 484 E-mail: isalifou@bellbenin.bj

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Bénin Télécoms S.A.
Direction générale
01 B.P. 5959
COTONOU
Bénin
Tél: +229 21 312 045
Fax: +229 21 313 843
E-mail: sp.dgbtelecoms@intnet.bj

Etats-Unis

Communication du 8.V.2006:

Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)

L'*International Communications and Information Policy (CIP)*, Washington, D.C., annonce que le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué à l'opérateur de télécommunications et fournisseur de services suivant, conformément à l'article 6 de la Constitution de l'UIT et aux numéros 1007 et 1008 de l'Annexe à ladite Constitution, contenus dans les Actes finals de la Conférence de Plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992).

Le nom de l'opérateur de télécommunications et fournisseur de services ayant le statut d'exploitation reconnue (ER) est:

<i>Nom de la société (ER) et adresse</i>	<i>Tél - Fax - E-mail</i>
Aicent, Inc. 2540 North First Street Suite 307 SAN JOSE, CA 95131 (Contact : Mr Haiyang Zhang, Director of Project Management)	Tél: +1 408 324 1830 (ext. 542) Fax: +1 408 324 1826 E-mail: haiyang.zhang@aicent.com

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

International Communications and Information Policy (CIP)
Department of State
Bureau of Economic and Business Affairs
Room 4826
2201 C. Street
WASHINGTON, D.C. 20520 – 5820
United States
Tél: +1 202 647 5212
Fax: +1 202 647 7407
URL: www.state.gov

Restrictions de service

Note du TSB

Les communications des pays suivants concernant les restrictions de service relatives aux différents services de télécommunication internationaux offerts au public ont été publiées individuellement dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (BE):

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>	<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>
Allemagne	707 (p.3), 714 (p.6), 788 (p.18)	Malawi	699 (p.6), 714 (p.12)
Antigua-et-Barbuda	798 (p.5)	Malaisie	726 (p.12)
Antilles néerlandaises	770 (p.9), 786 (p.7)	Maldives	766 (p.19)
Arabie saoudite	826 (p.13)	Maroc	692 (p.8), 707 (p.5), 727 (p.5)
Aruba	776 (p.6)	Maurice	610 (p.6)
Australie	726 (p.13, p.31)	Nigéria	829 (p.18)
Autriche	682 (p.5)	Norvège	682 (p.5), 716 (p.17)
Azerbaïdjan	637 (p.20)	Nouvelle-Calédonie	776 (p.31)
Barbade	783 (p.5-6)	Pakistan	827 (p.14), 852 (p.13)
Belgique	683 (p.6), 776 (p.36)	Panama	805 (p.18), 839 (p.6)
Belize	845 (p.12)	Pays-Bas	823 (p.8), 836 (p.11)
Bulgarie	826 (p.13)	Pérou	753 (p.9)
Canada	692 (p.4)	Portugal	757 (p.4)
Cayman (Iles)	808 (p.7-9), 829 (p.7)	Roumanie	829 (p.18)
Chine	640 (p.4)	Royaume-Uni	783 (p.4)
Chypre	655 (p.5), 784 (p.3), 802 (p.5), 812 (p.5), 825 (p.15), 828 (p.36)	Russie	635 (p.4)
Colombie	835 (p.8)	Sainte-Lucie	853 (p.12)
Danemark	719 (p.5), 835 (p.5), 840 (p.4)	Saint-Marin	834 (p.18)
Dominique	785 (p.5), 796 (p.4-5)	Saint-Vincent-et-les Grenadines	797 (p.21)
Emirats arabes unis	701 (p.12), 724 (p.7), 825 (p.15)	Serbie-et-Monténégro	778 (p.16), 804 (p.8)
Fidji	824 (p.10)	Singapour	649 (p.6), 701 (p.5), 829 (p.19)
Finlande	704 (p.13), 726 (p.12)	Slovaquie	790 (p.4), 798 (p.12), 853 (p.15)
Gibraltar	739 (p.13)	Slovénie	609 (p.15), 700 (p.9), 711 (p.8), 791 (p.4)
Groenland	762 (p.7)	Soudan	827 (p.34)
Guyana	778 (p.6-11)	Sudafricaine (Rép.)	667 (p.11)
Honduras	799 (p.19)	Suède	688 (p.5), 699 (p.9), 818 (p.11)
Hongrie	827 (p.14)	Swaziland	741 (p.17)
Indonésie	726 (p.16, p.31), 790 (p.3), 844 (p.9)	République arabe syrienne	828 (p.38)
Islande	802 (p.10)	Trinité-et-Tobago	860 (p.15)
Italie	690 (p.3)	Turks et Caïcos (Iles)	841 (p.18)
Japon	782 (p.7), 846 (p.16)	Turquie	828 (p.38)
Kenya	748 (p.4)	Uruguay	849 (p.20)
Koweït	641 (p.3), 826 (p.13)	Vanuatu	740 (p.11)
Liban	824 (p.10)	Yémen	828 (p.38)

Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2002)

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systèmes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°...):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bosnie-Herzégovine (772), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Îles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakhstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Monaco (749), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, les pays/territoires suivants ont répondu que la pratique du «call-back» est interdite sur leur territoire:

Albanie, Arménie, Bahamas, Belize, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Centrafricaine (Rép.), Comores, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Erythrée, Fidji, Gambie, Ghana, Grèce, Guyana, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Kiribati, Lesotho, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Macao (Chine), Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Moldova, Mozambique, Nicaragua, Nouvelle-Calédonie, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tonga, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de Plénipotentiaires (Marrakech, 2002) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

La liste de tous les pays/zones géographiques interdisant ou autorisant la pratique du «Call-Back» se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante:

www.itu.int/itu-t/special-projects/callback/index.html

AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD insérer
COL colonne
LIR lire
P page(s)

PAR paragraphe
REP remplacer
SUP supprimer

Nomenclature des stations de navire (Liste V) 46^e édition, mars 2006

Section IV

Sous-section 2A

REP

UX04 Ukrspace, 37 Prospect Peremogy, Building 28, Kyiv 03056, Ukraine.
(Tél: +380 44 2418473, Fax: +380 44 2418472, E-mail: admin@ukrkosmos.kiev.ua)
(Personne à contacter: *Vladimir Kochevykh*)

Sous-section 2C

REP

CYM

- a) BE02 DP02 FR07 GB01
GB11 GB17 GK12 GR01
JP03 NL02 US03
- b) –

**Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour
les cartes internationales de facturation des télécommunications
(Selon la Recommandation UIT-T E.118)
(Situation au 1^{er} avril 2005)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 833 – 1.IV.2005)

(Amendement N° 16)

P 7 Azerbaïdjan ADD

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/Adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Azerbaïdjan	Caspian American Telecom LLC 54 S. Rustam AZ 1007 BAKU	89 994 03	Mr Elshahib Safarov Caspian American Telecom LLC 54 S. Rustam AZ 1007 BAKU Tél: +994 12 418 1199 Fax: +994 12 447 4600 E-mail: elshahib_s@catel.az	1.V.2006

**Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international
pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles
(Selon la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004))
(Situation au 1^{er} juin 2005)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 837 – 1.VI.2005)

(Amendement N° 15)

P 4 Azerbaïdjan REP toutes les informations **par:**

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>MCC* + MNC*</i>	<i>Nom de Réseau/Opérateur</i>
Azerbaïdjan	400 01	«Azercell» Limited Liability Joint Venture
	400 02	«Bakcell» Limited Liability Company
	400 03	Catel JV
	400 04	Azerphone LLC

P 6 Canada REP toutes les informations **par:**

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>MCC* + MNC*</i>	<i>Nom de Réseau/Opérateur</i>
Canada	302 36	Clearnet
	302 37	Microcell
	302 62	Ice Wireless
	302 63	Aliant Mobility
	302 64	Bell Mobility
	302 656	Tbay Mobility
	302 66	MTS Mobility
	302 67	CityTel Mobility
	302 68	Sask Tel Mobility
	302 71	Globalstar
	302 72	Rogers Wireless
	302 86	Telus Mobility

P 7 Estonie ADD

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>MCC* + MNC*</i>	<i>Nom de Réseau/Opérateur</i>
Estonie	248 05	AS Bravocom Mobiil

* MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil
MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil

**Liste des codes de transporteur de l'UIT
(Selon la Recommandation UIT-T M.1400)**

<http://www.itu.int/itu-t/inr/icc/index.html>

Pays ou zone/code ISO Nom de la société/Adresse	Code de la Société	Contact
Guatemala (République de) / GTM		
Guatemala (Republic of) / GTM		
Guatemala (República de) / GTM	LIR	
Empresa Guatemalteca de Telecomunicaciones (GUATEL) 7a Avda. 12-39 Zona 1 CIUDAD de GUATEMALA	GUATEL	Tél: +502 2232 9098 Fax: +502 2232 5798 E-mail:

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))
(Situation au 1^{er} février 2006)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 853 – 1.II.2006)

(Amendement N° 6)

Ordre numérique	ADD	
P 13	6-069	Soudan (République du)

Ordre alphabétique	ADD	
P 27	6-069	Soudan (République du)

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} octobre 2005)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 845 – 1.X.2005)

(Amendement N° 15)

Pays/ zone géographique ISPC	Nom unique du point sémaphore	Nom de l'opérateur du point sémaphore
P 12	<i>Barbade</i>	ADD
	3-085-4	Domestic termination on termination of inbound traffic
		TeleBarbados Inc.
	3-085-5	Transit traffic through Barbados to other islands in the eastern Caribbean
		Antilles Crossing Ltd
P 19	<i>El Salvador</i>	LIR
	7-014-6	Telefónica 5
		Telefónica Móviles El Salvador, S.A. de C.V.
P 24	<i>Etats-Unis</i>	ADD
	3-038-0	Miami, FL
		Phone 1, Inc.
P 61	<i>Singapour</i>	ADD
	5-049-5	Singapore Smart Telecom – Equinix Ayer Rajah
		Singapore Smart Telecommunications Pte Ltd
P 63	<i>Soudan</i>	ADD
	6-068-2	NGN
		Sudanese Telephone Company Ltd (Sudatel)

P 67 Ukraine ADD

7-242-0	Kiev	UMC MSC
7-242-1	Kiev	Kyivstar GSM
7-242-2	Kiev	URS MSC
7-242-3	Kiev	Ucomline JSC
7-242-4	Odessa	INTERTELEKOM
7-242-5	Kiev	Astelit
7-242-6	Kharkov	Ukrtelecom JSC
7-242-7	Kiev	DCC

ISPC: International Signalling Point Codes.
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI)

Plan de numérotage national (Selon la Recommandation UIT-T E.129 (09/02))

Version électronique: <http://www.itu.int/itu-t/inr/nnp/index.html>

Les Administrations sont priées de notifier à l'UIT les modifications apportées à leur plan de numérotage national ou de lui fournir des renseignements sur leur page web consacrée au plan de numérotage national ainsi que les coordonnées de toutes les personnes pouvant être contactées. Ces renseignements, qui seront mis gratuitement à la disposition de toutes les Administrations/ER et des prestataires de services, seront postés sur le site web de l'UIT-T.

Pour leur site web sur le numérotage ou l'envoi de leurs informations à l'UIT/TSB (e-mail: tsbson@itu.int), les Administrations sont priées de bien vouloir utiliser le format tel que décrit dans la Recommandation UIT-T E.129. Il leur est rappelé qu'elles seront responsables de la mise à jour de ces informations dans les meilleurs délais.

Du 15.IV.2006 au 1.V.2006, les pays suivants ont actualisé leur plan de numérotage national sur le site:

<i>Bangladesh</i>	(indicatif du pays +880)
<i>Chili</i>	(indicatif du pays +56)
<i>Guyana</i>	(indicatif du pays +592)
<i>Haïti</i>	(indicatif du pays +509)
<i>Kazakhstan</i>	(indicatif du pays +7)
<i>Serbie-et-Monténégro</i>	(indicatif du pays +381)
<i>Salomon (Iles)</i>	(indicatif du pays +677)
<i>Suriname</i>	(indicatif du pays +597)

